



CYCLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE 2018

PROPOSÉ PAR LE CNFPT - INSET DE NANCY

DIRECTEUR OU DIRECTRICE FINANCIER DE COLLECTIVITÉS



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

POUR TOUTE INFORMATION :

Isabelle VICQ

Conseillère formation

Tél. : 03 83 19 22 14 - isabelle.vicq@cnfpt.fr
INSET de Nancy

Delphine MARCANGELI

Assistante de formation

Tél. : 03 83 19 22 05 - delphine.marcangeli@cnfpt.fr
INSET de Nancy

CYCLE : DIRECTEUR OU DIRECTRICE FINANCIER DE COLLECTIVITÉS

UN MÉTIER EN ÉVOLUTION

Lors des vingt dernières années, la gestion financière des collectivités locales s'est profondément transformée : réforme des systèmes comptables, multiplication des instruments financiers, concurrence des prêteurs, diversification des modes de gestion, développement de l'intercommunalité, accroissement des compétences, raréfaction des ressources, montée des risques financiers et juridiques, émergence du contrôle de gestion, etc.

Confronté à ce contexte, le directeur ou directrice financier de collectivité territoriale doit aujourd'hui non seulement maîtriser les techniques inhérentes aux différents champs de son métier mais aussi renforcer son rôle de conseiller ou conseillère de l'exécutif ou encore développer une fonction transversale de « manager » des finances pour qu'émerge une culture de gestion au sein de l'organisation.

Conscient de ces enjeux, le cycle de formation professionnelle « directeur ou directrice financier de collectivités », créé par le CNFPT, a pour ambition d'apporter une réponse pertinente aux besoins de professionnalisation unanimement confirmés par les décideurs locaux et aux difficultés de recrutement qu'ils rencontrent pour pourvoir cette fonction.

À QUI S'ADRESSE CE CYCLE

Le cycle de formation professionnelle s'adresse principalement aux cadres en situation de prise de fonction ou de mutation professionnelle recherchant ainsi une rapide proportionnalité.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU CYCLE

La professionnalisation

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation autour des invariants du métier et vise à :

- développer l'acquisition de connaissances et de savoir-faire professionnels liés au métier ;
- transformer ces apprentissages en compétences par des travaux et productions directement liés aux situations professionnelles.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Organisation et durée

Le cycle se compose de 8 modules pour une durée totale de 40 jours.

Une pédagogie adaptée à des professionnels en activité

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation, une approche par la pédagogie active est retenue :

- alternance entre formation théorique et application en situation de travail ;
- conduite d'un projet professionnel pour aider les participants à transférer leurs nouveaux acquis dans leur activité.

Des apprentissages ponctués par des épreuves d'évaluation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation systématique. Un rapport à finalité professionnelle est présenté devant un jury à la fin du cycle. Pour le produire, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique spécifique.

Délivrance du certificat de formation

Après évaluation des modules et soutenance du projet et/ou validation des acquis de l'expérience, le certificat de formation professionnelle est délivré par le président du CNFPT.

La valorisation de l'expérience

Afin de s'adapter aux besoins individuels, une procédure de valorisation des acquis de l'expérience est proposée au démarrage du cycle. Sous certaines conditions, elle offre à toute personne qui en fait la demande, d'obtenir des allègements de formation.

LIEU DE FORMATION

Institut national spécialisé d'études territoriales (INSET)
de Nancy
1 boulevard d'Austrasie
CS 20442
54000 Nancy
Tél. : 03 83 19 22 22
www.cnfpt.fr

MODULES DE FORMATION

1. La fonction financière et le rôle du directeur ou directrice financier dans le cadre d'une collectivité

Se positionner et comprendre le rôle du directeur ou directrice financier dans une collectivité est un enjeu fort, notamment pour les cadres novices dans cette fonction. Ce premier temps de formation vise à mettre en perspective les compétences professionnelles à développer, la responsabilité et les limites des actions liées à la pratique financière. La démarche pédagogique s'appuie sur l'exploration des différentes dimensions de ce métier.

2. L'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget d'une collectivité territoriale

Ce second module se situe au cœur des nouveaux enjeux qui caractérisent le métier de directeur financier. Le processus budgétaire interne d'une collectivité peut en effet favoriser l'émergence puis la diffusion d'une culture de gestion au sein de l'organisation, et ceci par des procédures participatives qui replacent la notion de prestation rendue au centre du débat budgétaire.

3. L'analyse et la stratégie financière en collectivité

L'analyse financière d'une collectivité territoriale est un outil qui doit permettre au directeur ou à la directrice financier de dégager les points forts et les points faibles d'une situation financière présente ou future. La perspective de cette analyse est de proposer aux élus des stratégies financières possibles et de les éclairer sur les conséquences financières de leurs choix en matière de politique publique.

4. L'analyse fiscale et la stratégie territoriale

La fiscalité occupe une place prépondérante dans la structure financière des collectivités. Elle est par ailleurs au centre de nombreux débats politiques. L'objectif du directeur ou directrice financier est d'optimiser cette ressource tout en maîtrisant la pression qui s'exerce sur le contribuable et ce dans un contexte de spécialisation fiscale et de réformes en cours qui fait craindre à certaines collectivités un moindre dynamisme de ce qui

constitue leur principale marge de manœuvre.

5. La gestion de la dette et de la trésorerie

Face à l'exigence toujours plus grande de maîtriser sa gestion, la gestion de la dette et celle de la trésorerie constituent une source d'économies «indolores» pour la collectivité. Pour ce faire, il appartient au directeur ou directrice financier d'en maîtriser parfaitement les techniques dans un contexte de complexification croissante de l'offre bancaire.

6. L'analyse, le calcul des coûts et l'optimisation des ressources

De nombreuses collectivités sont aujourd'hui confrontées à une situation marquée par la dualité entre, d'une part, une demande sociale de services toujours plus importante et, d'autre part, des ressources plutôt en stagnation. Aussi apparaît-il important pour le directeur ou directrice financier, de bien appréhender les techniques de calcul des coûts afin d'apporter une aide à la décision en matière de politique tarifaire, de maîtrise des charges ou de choix du mode de gestion des services publics.

7. La gestion réglementaire du patrimoine de la collectivité territoriale

La modernisation des instructions budgétaire et comptable, amorcée depuis une dizaine d'années (M4, M14, M52, M17...) oblige les collectivités locales à inventorier et à valoriser leurs immobilisations. Au-delà de son caractère réglementaire, cette disposition peut constituer une réelle opportunité pour mettre en place une gestion stratégique du patrimoine permettant de dégager des marges de manœuvre.

8. La gestion des marchés publics

Une proportion significative des rejets de mandat qu'opère la comptable public est souvent inhérente aux situations de marchés publics. Il importe donc, pour le directeur ou directrice financier, de bien connaître les règles de l'exécution financière des marchés publics dans le cadre des nouvelles dispositions et de les faire respecter.

PLANNING DU CYCLE

**Durée totale
du cycle :
40 jours**

MODULES	CYCLE	DURÉE (EN JOURNÉES)	DATES
MODULE 1	La fonction financière et le rôle du directeur ou directrice financier d'une collectivité territoriale	5	du 14 au 18 mai 2018
MODULE 2	L'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget d'une collectivité territoriale	5	du 18 au 22 juin 2018
MODULE 3	L'analyse et la stratégie financière en collectivité	5	du 10 au 14 septembre 2018
MODULE 4	Analyse fiscale et stratégie territoriale	5	du 15 au 19 octobre 2018
MODULE 5	La gestion de la dette et de la trésorerie	5	du 19 au 23 novembre 2018
MODULE 6	Analyse et calcul des coûts, optimisation des ressources	5	du 17 au 21 décembre 2018
MODULE 7	La gestion réglementaire et financière du patrimoine d'une collectivité territoriale	5	du 14 au 18 janvier 2019
MODULE 8	La gestion réglementaire et financière des marchés publics d'une collectivité territoriale.	5	du 18 au 22 février 2019

Les dates de la soutenance de rapport de fin de cycle restent à déterminer. Tous les modules se dérouleront à l'INSET de Nancy.

MODULE 1- DU 14 AU 18 MAI 2018

Accueil des stagiaires par **Isabelle VICQ**, conseillère formation à l'INSET de Nancy, le **14 mai à 10 heures**.

LA FONCTION FINANCIÈRE ET LE RÔLE DU DIRECTEUR OU DIRECTRICE FINANCIER D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE			
Objectif général	Identifier les missions liées à la fonction de directeur financier en poste dans une collectivité territoriale et appréhender les techniques de management appliquées à cette fonction.		Durée du module
Séquences pédagogiques	Séquence 1. Objectif spécifique	Identifier les composantes de la fonction de directeur financier	5 jours
	Séquence 2. Objectif spécifique	Appréhender le management stratégique des compétences d'un service	
	Séquence 3. Objectif spécifique	Situer les enjeux stratégiques du management de la fonction financière	
	Séquence 4. Objectif spécifique	Appréhender la conduite d'entretien comme un outil de management	
Évaluation : devoir sur table le 18 mai après-midi			

MODULE 2 - DU 18 AU 22 JUIN 2018

L'ÉLABORATION, L'EXÉCUTION ET LE CONTRÔLE DU BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE			
Objectif général	Maîtriser l'élaboration, l'exécution et le contrôle des procédures internes du budget d'une collectivité et en optimiser le déroulement.		Durée du module
Séquences pédagogiques	Séquence 1. Objectif spécifique	Maîtriser les différentes phases et techniques d'élaboration du budget d'une collectivité territoriale	5 jours
	Séquence 2. Objectif spécifique	Maîtriser les phases et techniques d'exécution du budget	
	Séquence 3. Objectif spécifique	Organiser les procédures de contrôle de la collectivité et sécuriser la fonction financière, budgétaire et comptable	
Évaluation : devoir sur table le 22 juin après-midi			

MODULE 3 - DU 10 AU 14 SEPTEMBRE 2018

L'ANALYSE ET LA STRATÉGIE FINANCIÈRE EN COLLECTIVITÉ			
Objectif général	Poser un diagnostic de la situation financière de la collectivité afin de mesurer ses marges de manœuvre et produire une prospective financière et proposer des scénarios d'action		Durée du module
Séquences pédagogiques	Séquence 1. Objectif spécifique	Procéder à une analyse des comptes de la collectivité et établir un diagnostic	5 jours
	Séquence 2. Objectif spécifique	Produire une prospective financière et élaborer des scénarios	
Évaluation : devoir sur table le 14 septembre après-midi			

MODULE 4 - DU 15 AU 19 OCTOBRE 2018

ANALYSE FISCALE ET STRATÉGIE TERRITORIALE			
Objectif général	Poser un diagnostic de la situation financière de la collectivité de façon à optimiser ses ressources		Durée du module
Séquences pédagogiques	Séquence 1. Objectif spécifique	Identifier la réglementation en matière de fiscalité locale et intercommunale	5 jours
	Séquence 2. Objectif spécifique	Recueillir et échanger les informations fiscales	
Évaluation : devoir sur table le 19 octobre après-midi			

MODULE 5 - DU 19 AU 23 NOVEMBRE 2018

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE			
Objectif général	Poser un diagnostic de la situation financière de la collectivité de façon à optimiser ses ressources		Durée du module
Séquences pédagogiques	Séquence 1. Objectif spécifique	Analyser les composantes de la dette afin de choisir les produits les plus adaptés à la situation du moment	5 jours
	Séquence 2. Objectif spécifique	Elaborer une stratégie de gestion de trésorerie	
Le 23 novembre matin : méthodologie mémoire – après-midi : évaluation (devoir sur table)			

MODULE 6 - DU 17 AU 21 DECEMBRE 2018

ANALYSE ET CALCUL DES COÛTS, OPTIMISATION DES RESSOURCES			
Objectif général	Maîtriser les enjeux, les méthodes et techniques permettant l'analyse du coût d'une activité ou d'un équipement et être capable de proposer de nouvelles orientations de gestion au regard des diagnostics portés		Durée du module
Séquences pédagogiques	Séquence 1. Objectif spécifique	Maîtriser les enjeux, les méthodes et techniques relatives à l'analyse du coût d'une activité ou d'un équipement	5 jours
	Séquence 2. Objectif spécifique	Mettre en œuvre des moyens et solliciter les acteurs internes permettant l'analyse des coûts	
	Séquence 3. Objectif spécifique	Mettre en œuvre un contrôle de gestion et une gestion de projet	
Le 21 décembre matin : méthodologie mémoire – après-midi : évaluation (devoir sur table)			

MODULE 7 - DU 14 AU 18 JANVIER 2019

LA GESTION RÉGLEMENTAIRE ET FINANCIÈRE DU PATRIMOINE D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE			
Objectif général	Maîtriser, optimiser et dynamiser la gestion du patrimoine d'une collectivité		Durée du module
Séquences pédagogiques	Séquence 1. Objectif spécifique	Repérer le cadre et les acteurs de la gestion du patrimoine	5 jours
	Séquence 2. Objectif spécifique	Mettre en place des procédures de gestion du patrimoine	
	Séquence 3. Objectif spécifique	Développer une gestion dynamique du patrimoine	
Le 18 janvier matin : méthodologie mémoire – après-midi : évaluation (devoir sur table)			

MODULE 8 - DU 18 AU 22 FEVRIER 2019

LA GESTION RÉGLEMENTAIRE ET FINANCIÈRE DES MARCHÉS PUBLICS D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE			
Objectif général	Appréhender les règles de passation et d'exécution des marchés publics au sein de la collectivité		Durée du module
Séquences pédagogiques	Séquence 1. Objectif spécifique	Identifier et veiller à la bonne exécution des différentes procédures des marchés de la collectivité	5 jours
	Séquence 2. Objectif spécifique	Identifier les principes de gestion financière des marchés	
	Séquence 3. Objectif spécifique	Intervenir sur les incidents et litiges liés à la gestion financière des marchés	
Le 22 février matin : méthodologie mémoire – après-midi : évaluation (devoir sur table)			

**MODULE ACCOMPAGNEMENT POUR LE MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE :
DU 18 AU 20 MARS 2019**



**POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,
RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE :**

WWW.CNFPT.FR